



Voyage débité malgré l'annulation , Fxxxxxx

Par Jilles

Bonjour,

en réservant un voyage à l'étranger en dernière minute, (départ dans 15 jours sur le site internet, au moment du paiement en ligne, le plafond de ma carte étant limité, le règlement n'est pas passé, je me suis rendu compte au même moment que mon passeport n'était plus valable.

j'ai donc fait un mail au service concerné pour leur expliquer et annuler le voyage mais le lendemain, un prélèvement de 1000? est passé, pour eux le voyage est quand même validé et ils me demandent de payer la totalité soit 3300? en plus des 1000? déjà prélevé

pouvez-vous me dire si ils ont le droit de prélevé comme ça sur mon compte et si ils peuvent m'obliger à payer la totalité du voyage ?

un grand merci pour votre aide

Par chaber

Bonjour

Avant de s'engager, surtout pour un voyage aussi important, on vérifie son passeport et le montant limite du paiement par carte, qui semble dans votre cas être à 1000? (ou on prévient sa banque).

L221.28 Code consommation

Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

12 ° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ;

La société peut vous réclamer la totalité du voyage

Par Jilles

Merci pour votre réponse,

oui on sera plus vigilante la prochaine fois ...